

Concertation sur le projet Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes
**Verbatim de l'atelier sur l'intégration du projet sur la
commune de Lanne**

Mercredi 26 juin 2024



60 personnes ont assisté à l'atelier sur l'intégration du projet sur la commune de Lanne qui s'est tenu le 26 juin 2024 à Lanne dans le cadre de la concertation sur le projet de Nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes.

La réunion s'est déroulée en présence des deux garants de la concertation, Monsieur Gilles FAURE et Madame Virginie ALLEZARD. Le Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes était représenté par son directeur Christian DUBLÉ, ainsi qu'Hervé GABASTOU, directeur adjoint, Maxime HEINS, ingénieur-architecte et Anne RIBEIRO-LE STUNFF, directrice des ressources humaines.

Introduction

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Merci à vous, de votre présence ici ce soir, et je vous remercie toutes et tous de vous être déplacés jusqu'à notre salle polyvalente pour cette réunion de concertation. Ça fait vraiment plaisir que vous vous confrontiez au projet, et on attend de vous une participation pour faire évoluer dans le bon sens des choses, ce projet-là, même si les choses sont pensées, et bien pensées.

Je crois qu'à mon niveau, il y a trois priorités pour ce projet. La première, c'est de répondre localement aux besoins de santé de la population, de notre commune certes, mais de notre département, pour bénéficier des nouvelles méthodes de soins sans avoir à se déplacer sur les pôles toulousains, bordelais ou palois. C'est aussi, et c'est important, de viser à une pérennité financière pour fiabiliser son avenir. Et troisième point, qui me paraît aussi très important, c'est redevenir attractif pour les personnels de santé, afin de pérenniser son existence. Voilà les trois points prioritaires pour l'implantation de ce projet sur notre commune.

Alors je voudrais faire - je ne vais pas faire un discours trop long - des remerciements. Je voudrais remercier les différentes équipes de direction hospitalière depuis 2008, Monsieur le Directeur, puisque vous êtes le quatrième directeur que je côtoie, parce que depuis 2008 qu'on me parle de ce projet... Donc ces équipes ont travaillé sans cesse, ont mené un travail exemplaire qui a été effectué pour aboutir au projet qui doit ouvrir en 2029. Un remerciement appuyé également pour votre directeur adjoint : Monsieur Gabastou, pour sa patience, son écoute et sa reconnaissance. C'est mon interlocuteur pour ce projet. Je peux vous dire qu'il est à mon écoute et c'est très agréable de pouvoir travailler avec lui. Et je voulais devant vous tous ici aujourd'hui, lui faire cette reconnaissance. Je veux remercier aussi les équipes médicales des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes : les médecins, les infirmiers, les personnels divers et variés, pour la préparation de l'organisation future de l'hôpital commun. Ils y travaillent depuis un moment. Ils n'ont pas terminé. Ils continuent. Je peux vous dire que c'est un gros boulot et c'est une très bonne chose.

Sur le plan communal - je veux revenir au niveau de la commune - je reconnais que c'est un enjeu extraordinaire et plus particulièrement, je vous l'avoue : c'est un défi. Je remercie les différentes équipes municipales qui sont, et ont été à mes côtés, pour leur soutien dans ces péripéties. Parce que l'hôpital, on en parle depuis 2008. Il faut regarder loin devant, pas s'arrêter aujourd'hui. On a tout à créer aujourd'hui. Mais il faut se projeter, projeter demain, demain et après-demain. Je vous garantis que l'avenir nous donnera raison. Le démarrage lors des prochaines années sera difficile. Mais nous nous y préparons, dès maintenant, pour atténuer nos souffrances.

Je tiens aussi à remercier l'État. Pour l'attention qu'il a porté à notre département, et au projet qui nous concerne, en finançant à hauteur de 210 millions d'euros. Ce n'est quand même pas n'importe quoi. Je remercie localement le Préfet et madame la Secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées qui font un énorme travail sur ce dossier. Et je remercie également cette étape de la concertation préalable, et plus particulièrement les garants qui sont ici à nos côtés ce soir, Madame Virginie Allezard et Monsieur Gilles Faure, de la CNDP, la Commission nationale du débat public.

Saisissez-vous de cette réunion de concertation pour nourrir d'éventuelles améliorations au projet. J'arrêterai là. Et maintenant, place à la réunion. Donc je passe la parole à Monsieur Dublé.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Bonjour à toutes et à tous. Je ne vais pas être très long parce qu'effectivement je vais rapidement céder la parole à Monsieur Gabastou et ensuite à nos garants, qui vont nous dire quelques mots sur la concertation. Mais je voulais juste me présenter. Voilà, je suis Christian Dublé, directeur du nouveau Centre hospitalier Tarbes-Lourdes, puisqu'on a effectivement fusionné administrativement nos établissements. Je suis ravi de vous voir, ce soir, aussi nombreux. C'est ce que vous avez dit et je pense que c'est extrêmement important que l'on se nourrisse, puisque c'est notre enjeu, effectivement, de toutes les propositions, toutes les améliorations, c'est ce que vous avez dit très justement. C'est quelque chose que l'on a commencé, et qu'on a pris maintenant l'habitude de faire lors de nos réunions, puisque nous sommes à la 21^e de nos réunions. Donc, vous voyez quand même que le débat, il prend toute une série de formes, mais je crois que ce soir, pour Lanne, c'est extrêmement important d'être à votre écoute et d'intégrer vraiment toutes les idées, les propositions et les éventuelles améliorations qu'on pourra mettre en place. Je cède la parole à Monsieur Gabastou dont on a fait les louanges tout à fait justifiées.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Merci à tous. Bonjour à toutes et à tous. Un petit mot pour vous préciser le dispositif de concertation préalable que nous avons essayé de mettre en œuvre sous le conseil des garants. Pourquoi ? Parce que notre hôpital Tarbes-Lourdes est en fait établissement de recours pour tout le département, c'est-à-dire qu'il n'a pas vocation à se substituer aux autres entités, que ce soit à Lannemezan, que ce soit à l'Ormeau, que ce soit à Bagnères. Mais néanmoins, en seconde intention, c'est vers lui qu'on se tourne. Donc, à ce titre, il nous semblait important que la concertation nous permette d'aller vers tous les territoires. Et c'est ce que nous avons fait depuis le 13 mai dernier, c'est-à-dire en passant dans les différentes villes, marchés, de notre territoire. Essayer aussi d'associer les différents publics, c'est-à-dire des personnes comme vous aujourd'hui, mais également des jeunes professionnels de santé avec qui nous étions hier, auparavant, des étudiants de l'IFM, des personnes en résidence d'autonomie.

Pour cela donc, nous avons volontairement saisi la Commission nationale du débat public, représentée aujourd'hui par les deux garants qui sont des tiers et qui garantissent la sincérité de cette concertation, en co-association avec le département. Car certes, en tant que maître d'ouvrage, l'hôpital de Tarbes-Lourdes porte la construction d'un scénario préférentiel et cette implantation à Lanne, mais il y a aussi le Département, qui lui est compétent pour toutes les voiries et dessertes qui doivent permettre de rejoindre ce site.

La participation, donc, ça a débuté depuis le 13 mai. Elle va être étendue jusqu'au 24 juillet. Alors c'est une légère différence par rapport aux informations initiales que nous avons données. Tout simplement, vous voyez bien le processus électoral qui est en cours. Et, naturellement, nous avons préféré repousser la dernière réunion de clôture qui était le 3 juillet à Bénac, au 18 juillet, toujours à 18 h, toujours en salle des fêtes, et terminer officiellement les dernières contributions au 24 juillet à minuit.

La participation du public peut se faire sur des registres papier. On les a installés à l'accueil de nos hôpitaux, à la communauté d'agglomération, également dans les mairies, au siège du Département. Vous avez surtout un registre numérique, qui vous permet, sur notre site, d'accrocher ou de contribuer, si vous voulez, aux différentes interrogations ou positions que vous souhaitez exprimer. En même temps, je vous invite à découvrir notre nouveau site. On l'a changé en avril dernier, et il vous présente notre existant et les différentes spécialités médicales que nous portons, puisqu'un hôpital, c'est avant tout, non pas des murs, non pas des réseaux, non pas des terrains : c'est un projet médical, ce sont des hommes, des femmes, des activités de soins, ou des activités médico-techniques, et une chaîne, qui œuvrent ensemble.

Et enfin donc, nous avons prévu 22 temps d'échanges. Vous représentez le 21^e. Nous sommes très heureux de revenir encore une fois dans cette salle des fêtes de Lanne où nous avons eu déjà, au titre de notre communauté hospitalière, grâce à votre soutien, Monsieur le Maire, et on vous en remercie, la possibilité de pouvoir échanger avec nos équipes sur l'avancement de notre projet. Je laisse maintenant la parole aux garants.

Présentation du cadre de la concertation

Virginie ALLEZARD (garante CNDP de la concertation)

Je vais dire quelques mots sur la Commission nationale du débat public. Donc la CNDP, c'est une autorité administrative indépendante, qui a été créée pour garantir un droit fondamental, qui est maintenant inscrit dans la Constitution française, d'information et de participation du public au processus décisionnel avant que des décisions ne soient prises définitivement.

Donc, comme l'a dit Monsieur Gabastou, le Centre hospitalier et le Département ont saisi de manière volontaire, c'est-à-dire que ce n'est pas une obligation réglementaire ; la CNDP a nommé deux garants neutres et indépendants, Gilles et moi-même. Indépendants par rapport aux porteurs de projet, par rapport aux différents acteurs du territoire. Nous sommes tous les deux, d'ailleurs, implantés en dehors de votre département, Gilles étant à Toulouse et moi à proximité de Bayonne.

Alors à quoi sert notre mission ? De garantir que cette concertation se déroule dans les règles de l'art. Que l'information est à disposition. Et que vous avez la possibilité de participer. Donc cette concertation préalable, elle a pour objectif de débattre du bien-fondé du projet avant que des décisions soient prises. De débattre aussi des conditions de mise en œuvre si ce projet se fait. À débattre des caractéristiques du projet, ainsi que des conditions pour éviter, réduire, compenser les éventuels impacts environnementaux. Et enfin de vous permettre de participer à toute la vie du projet, s'il continue, jusqu'à la phase d'autorisation.

Nous intervenons selon six principes, que vous avez affichés ici. Principe d'indépendance : comme je vous l'ai dit. Principe de neutralité par rapport au projet. On ne s'exprimera jamais sur le fond du projet, on s'exprimera juste sur le processus de concertation. D'ailleurs, on établira un bilan à la fin de cette concertation, un mois après la fin de la concertation, donc pour le 24 août. Ce bilan, il sera disponible aussi bien sur le site de la concertation que sur le site de la CNDP. Et il permettra d'acter ce qu'on en a observé en termes d'information et de participation du public, et nous serons peut-être à même d'établir des recommandations pour les deux maîtres d'ouvrage, le Centre hospitalier et le Département. Nous visons aussi à assurer une transparence de notre travail. C'est pour ça que ce bilan sera rendu public. Nous nous attachons à ce que toutes les questions puissent être posées et qu'elles puissent avoir une réponse des maîtres d'ouvrage, à condition que la réponse soit disponible. Toutes les contributions sont prises en compte à égalité de traitement. Nous regardons les aspects qualitatifs et pas forcément le quantitatif, c'est-à-dire qu'une observation très pertinente sera prise en compte d'une manière identique par rapport à une autre contribution qui aurait pu être relayée par 1 000 personnes. Et ensuite, nous visons à ce que

le processus de concertation prenne en compte tous les publics, quels que soient leur âge, leur situation géographique, leur profession ou leur situation dans la société.

Donc là vous avez des références à des textes réglementaires qui cadrent notre mission. Tout ça, vous l'aurez à disposition sur le site internet de la concertation. À l'issue de notre bilan, donc après le 24 août, les maîtres d'ouvrage auront deux mois pour y répondre, et leur réponse sera aussi disponible sur les sites Internet de la concertation et de la CNDP.

En amont du début de la concertation, nous avons rencontré, ou pris contact, avec une centaine de personnes sur le territoire, ce qui nous a permis de faire des recommandations aux maîtres d'ouvrage pour construire leur processus de concertation, avec notamment leur assistant à maîtrise d'ouvrage, Monsieur Veyrat, de FRANCOM.

Et donc vous avez ici nos coordonnées. Vous pouvez nous envoyer un mail si vous avez besoin de renseignements complémentaires sur le processus. Vous pouvez aussi nous transmettre des observations, mais on vous invite, au maximum, à les noter, soit sur les registres papier, dont celui qui est sur votre commune, ou le registre numérique, dont vous avez le QR code sur tous les documents relatifs à la concertation. Et dernier mot de la fin pour Gilles.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

De toute façon, si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser sur la partie information processus. Par ailleurs, je resouligne le fait que notre bilan, que nous allons produire dans le mois qui va suivre la fin de la concertation, donc avant le 24 août, va être établi à partir de la façon dont s'est déroulé le processus, d'une part, mais aussi de vos contributions, des contributions des personnes qui ont participé, de celles qui ont transmis sur les registres numériques ou les registres papier leurs observations. Donc, je rajoute simplement, après Virginie, l'importance de votre participation à ce processus. N'hésitez pas à aller sur le portail internet pour ceux qui le peuvent ou sur les registres numériques (ou papier). C'est très important. C'est notamment sur ces bases-là que nous allons établir notre bilan de la concertation.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci beaucoup. Alors je vous explique rapidement comment va se dérouler l'atelier. Donc comme on l'a dit, c'est un atelier. La différence avec une réunion publique, c'est qu'on a pris un thème précis : c'est l'intégration du projet à Lanne. Alors, déjà, est-ce que je peux vous poser une question : quels sont parmi vous les habitants de Lanne ? Beaucoup d'habitants de Lanne. Donc merci Monsieur le Maire d'avoir bien fait circuler en tout cas le mot. C'est important pour une concertation que les élus soient aussi les relais de la communication.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Pour aller plus vite, je pose plutôt la question : quels sont ceux qui n'habitent pas dans la commune de Lanne ?

Jean VEYRAT (animateur)

Merci, donc c'est bien panaché. Donc, comment va se passer la réunion ? On va faire un atelier en trois temps. D'abord, vous allez avoir un tour d'horizon des éléments du contexte environnemental. Donc environnement au sens large, ce n'est pas que la biodiversité, c'est aussi l'environnement humain. Donc ça, c'est ce qui vous sera présenté par Monsieur Gabastou, en quinze minutes environ, ce qui va suivre mon intervention.

Ensuite, vous allez travailler sur trois thèmes, qui sont affichés ici.

- Premier thème, c'est : le chantier. Comment est-ce qu'on fait pour maîtriser et pour réduire les effets du chantier ? Parce qu'un chantier, quel que soit le projet, ce n'est jamais un moment facile, ce n'est jamais un moment agréable pour les gens qui vivent à proximité. Mais il faut passer par là pour faire des projets. Donc comment est-ce qu'on fait pour gérer au mieux ce chantier ?
- Deuxième sujet : les enjeux environnementaux du site. Qu'est-ce que ce qu'on peut faire pour mieux les connaître et pour mieux préserver les enjeux environnementaux à proximité immédiate du site ?
- Et enfin, troisième point, c'est : anticiper les transformations que va engendrer la présence de l'hôpital si le projet se réalise sur la commune de Lanne.

On est assez nombreux. On s'est dit qu'on pourrait faire trois tables, ou quatre. Je pense que ce sera plutôt quatre tables, mais on verra ça un peu plus tard pour la répartition, pour que chacun puisse s'exprimer. Vous allez travailler, quelque part, sans nous. On va se retirer, que ce soient les représentants de l'hôpital ou moi-même. Vous allez travailler. Sur chaque table, il y aura un adjoint qui sera là pour prendre des notes.

Et ensuite il y aura un dernier temps, le troisième temps, c'est la mise en commun des travaux. C'est-à-dire que les rapporteurs, donc adjoints, vont faire la synthèse de ce qui s'est dit dans le groupe, de vos propositions, de vos questions aussi, parce que ce ne sont pas seulement des propositions, ce sont aussi des questions, ce sont aussi des demandes d'approfondissement. Et puis ensuite, sur cette base, on pourra avoir un court débat autour des propositions qui ont été faites.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Alors évidemment, je ne voudrais pas jeter un froid brutal mais c'est le fait que ce scénario-là, qui est "L'hôpital s'installe à Lanne", ne présume pas en fait du choix définitif qui sera fait. Je tiens à le préciser pour pas qu'il y ait d'ambiguïté. Donc c'est dans le cadre de plusieurs scénarios, qui sont exprimés d'ailleurs dans le dossier, sur le portail internet, et auquel nous, personnellement, garants, on tient beaucoup à ce que différents scénarios soient possibles et pas un seul.

Jean VEYRAT (animateur)

Alors, sur les objectifs de l'atelier donc : qu'est-ce qu'on entend par maîtriser, réduire les effets du chantier ? Il y a la question des nuisances causées par le chantier. Il y a la question de l'accueil aussi des ouvriers qui vont participer au chantier. Il y a la question des bénéfiques qui peuvent arriver sur le territoire grâce à l'activité du chantier. Il peut y avoir plein d'autres questions auxquelles vous pourrez penser. Ce ne sont que des exemples et vous pourrez bien sûr avoir bien d'autres questionnements pendant le travail d'atelier.

Sur les enjeux environnementaux, il y a bien sûr les enjeux de biodiversité. Il y a les enjeux de paysages. Il y a les questions de mesures, les garants en ont parlé, les mesures pour éviter, réduire et compenser les effets du projet. Et puis il y a ensuite le fait de l'hôpital, c'est aussi un bâtiment : donc comment faire le bâtiment le plus vertueux possible ? Et là encore, il peut y avoir beaucoup d'autres questions.

Enfin, sur la question des transformations de la commune de Lanne, il y a forcément des évolutions qui vont arriver avec l'hôpital sur une commune. Comme on l'a dit souvent, un hôpital, c'est une petite ville, donc c'est comme s'il y avait une petite ville qui arrivait sur la commune. Quelles sont les évolutions que l'on peut souhaiter ? Et puis quelles sont les mesures que vous attendez pour préserver la qualité de vie qui, je crois, Monsieur le Maire, est plutôt bonne sur la commune de Lanne, donc autant que cela dure.

Donc ça, ce seront les objectifs de l'atelier. Tout de suite, on va vous faire la présentation en 15-20 minutes et puis ensuite on passe au travail en groupe.

Intervention du public

Je suis une habitante de Lanne et en fait, le projet, ça fait huit ans qu'il est discuté, si j'ai bien compris : ça fait huit ans qu'il est discuté, comment ça se fait qu'au niveau de la commune, on n'ait jamais eu de réunion ? C'est la première réunion qu'on a depuis huit ans sur ce sujet. Donc ça c'est ma première question. Et comment s'imbrique justement la décision du Conseil municipal par rapport à la concertation qui est lancée là ? Ça, c'est mon premier point.

Et le deuxième point aussi, c'est une question de calendrier, puisque j'ai en tête que les dates d'enquête publique sont déjà pressenties.

Jean VEYRAT (animateur)

Pas précisément.

Intervention du public

D'accord. Parce que, de ce que vous nous avez présenté, si déjà les impacts environnementaux ne sont pas connus, je veux dire, il faut au moins une année d'étude pour pouvoir les définir. Donc voilà, je voudrais comprendre un peu le calendrier des travaux à venir.

Jean VEYRAT (animateur)

Monsieur le Maire, peut-être sur le premier point. Sur le deuxième point, je pense qu'on pourra y répondre.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Juste répondre sur le calendrier, si vous me permettez, parce qu'en fait, ce n'est pas huit ans, ça fait seize ans que ce projet est en discussion. Juste quand même, il faut remettre les choses : 2008. D'accord ? Donc ça veut dire que des lieux, il y en a eu beaucoup qui ont été évoqués et il y a beaucoup de projets qui ont été portés par les hospitaliers depuis seize ans, et qui ont avorté. Ce qui est sûr, c'est que depuis, finalement, il n'y a jamais eu d'accord parfait. En tout cas, ce qui est sûr, c'est, puisqu'il y a toujours des débats aujourd'hui, il n'y a jamais eu d'accord parfait sur un lieu en particulier.

Et la question effectivement de savoir si la concertation arrive trop tôt ou trop tard. Vous l'avez dit vous-même en fait : pour proposer un projet que nous, en tout cas, les hospitaliers, on porte, parce que vous avez raison et ça a été dit par les garants, il faut ouvrir les différents scénarios possibles pour les partager et laisser chacun s'exprimer là-dessus. En tout cas, nous, hospitaliers, on porte un projet, ça on l'assume, même si on est extrêmement ouverts aux différents apports, à condition qu'ils soient effectivement réalistes, constructifs et possibles. Évidemment, on est tout à fait ouverts à intégrer tous les éléments qui pourraient nous être apportés dans le cadre de ces concertations. Mais puisqu'on a travaillé sur un projet, il arrive, et évidemment, l'idée, c'est de partager un projet qui arrive à un moment de concertation où on a quelque chose de sérieux, finançable, à faire. Parce que le problème, c'est qu'au niveau national, pour arriver effectivement à savoir si on va pouvoir faire un projet, il faut savoir si au niveau national, ils seraient prêts à nous accompagner. Et pour ça, il faut passer à travers certaines procédures et avancer suffisamment un projet. Et là on est pile-poil entre le fait de savoir que ce projet, en termes de

financement, il pourrait se faire, parce qu'au niveau national, ils trouvent que c'est un bon projet et, en revanche, on n'a pas encore déposé effectivement les dossiers d'urbanisme, etc. Et on est dans la concertation avant ces éléments-là. Donc si vous voulez, on est vraiment entre les deux et finalement, c'est un peu le meilleur des moments pour arriver encore à intégrer dans les futurs dossiers d'autorisation qu'on pourra déposer ces éléments-là.

Alors parfois on nous reproche d'aller trop vite ou pas assez, parce qu'effectivement, on aimerait bien avoir déjà déposé tous les dossiers pour voir ce qu'on nous demande pour ensuite en re-débattre. Voilà, c'est assez compliqué en réalité de contenter tout le monde, mais je voulais juste rappeler un petit peu le processus, de manière tout à fait factuelle sur le sujet.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Juste, je rajoute pour répondre à votre question précise Madame : quand, par le maître d'ouvrage, est exposé un calendrier, c'est un calendrier prévisionnel. C'est bien normal si vous voulez que, sur la base du scénario soutenu par le maître d'ouvrage, il a déjà regardé un petit peu comment ça pouvait s'inscrire dans le temps. Mais c'est un calendrier prévisionnel, ce n'est pas le calendrier qui va être mis en place, forcément, puisqu'il y a une concertation préalable qui devra tenir compte des éléments qui sont apportés, des questions qui sont posées, voire des compléments qui sont utiles. Donc il s'agit bien d'un calendrier prévisionnel. On insiste beaucoup en tant que garants sur le mot "prévisionnel".

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Simplement je vais rajouter quelque chose à ce qu'indiquait Monsieur Dublé. D'abord pour rappeler que ce projet n'est pas un projet communal : c'est un projet qui est porté par l'État. Donc l'État, il communique au moment où il a à communiquer. On ne peut pas communiquer à sa place. Mais la réunion de ce soir, justement, c'est cette phase-là. Cette concertation permet de communiquer. Donc la procédure, elle est bien respectée. Après, en matière environnementale, vous parlez des enjeux environnementaux : oui, mais le dossier environnemental, il n'est pas déposé, il est en train de se préparer. D'après ce que je crois savoir, il doit être déposé dans le courant de l'été ou l'automne. Donc il n'y a rien de fait. Ça va être fait et il va être instruit. Donc c'est en cours.

[Intervention inaudible du public]

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Je veux juste rappeler un peu l'enjeu de ce soir, parce qu'on a eu toute une série de réunions publiques où ces discussions ont déjà eu lieu. Je crois que si on veut que quelque chose de construit et de positif sorte de cette réunion, en tout cas, il faut qu'on respecte peut-être le cadre effectivement qui a été, qui a été

fixé. L'objectif, c'est que vous puissiez nous faire remonter de manière constructive vos réflexions, vos enjeux. En tout cas, voilà, je veux juste rappeler ça, parce que sinon on va, je dirais, transformer un atelier en débat public. Et je crois que ce n'était pas le thème de la soirée.

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Je réponds très vite. Simplement pourquoi la commune de Lanne ? L'hôpital qui doit être construit, c'est pour remplacer les hôpitaux de Tarbes et de Lourdes, et vous comprendrez que la commune de Lanne est pratiquement à équidistance de Tarbes et de Lourdes. Donc les choix se sont portés sur la commune de Lanne pour cette raison-là, avec des disponibilités foncières, avec des accès pratiques et également un aéroport juste à proximité.

[Intervention inaudible du public]

Jean VEYRAT (animateur)

S'il vous plaît, on respecte le programme de l'atelier. Au passage, il y aura une réunion publique à Bénac le 18 juillet. Je crois qu'on ne peut pas faire plus proche que Bénac par rapport à Lanne. Il n'y a pas de commune plus proche. Donc je vous propose : on va faire la présentation, ensuite on passera aux ateliers en petits groupes, et à la fin de la réunion, il y aura un débat plus collectif. Allons-y : Monsieur Dublé, c'est à vous.

Présentation du projet

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Donc effectivement, on a deux hôpitaux distants de 25 kilomètres. Je rappelle quand même que Lanne est le barycentre du département, c'est-à-dire que c'est de cet endroit que si on intègre la population, c'est l'endroit où, en moyenne, la distance est la plus courte pour chaque habitant de ce département. Voilà, c'est le barycentre du département.

On a des activités aujourd'hui qui sont en doublon et on sait qu'avec une ressource médicale et soignante qui est difficile, parfois, on n'est pas toujours optimal dans l'utilisation de nos ressources et ça pose des difficultés. On a des locaux qui sont extrêmement vieillissants sur nos établissements, et une des raisons, parce que j'ai régulièrement entendu l'idée que "pourquoi on a laissé finalement ces locaux se dégrader ?" : justement parce qu'on a discuté pendant très longtemps de ce qu'on allait faire. Et quand on discute pendant très longtemps de ce qu'on va faire, finalement, on arrête d'investir dans les établissements et ils se dégradent. Et maintenant on a atteint sur nos établissements, un niveau de vétusté extrêmement

dégradé. Et évidemment, pour l'attractivité pour nos soignants, et pour les prises en charge, c'est problématique parce qu'évidemment, on a aussi des difficultés, notamment de réseau, etc.

Des difficultés financières, parce qu'évidemment, quand on a aussi des bâtiments qui ne sont pas efficaces, des organisations qui ne le sont pas, et bien, on a des problématiques de ce type-là, et des coûts très élevés aussi pour la maintenance. Et quand on met de l'argent dans la maintenance pour entretenir des locaux vieillissants, on ne les met pas justement dans des équipements innovants. Donc notre objectif, c'est au contraire plutôt d'investir dans des équipements innovants pour la population du département plutôt que de faire de la maintenance par exemple pour en permanence compenser les problématiques de réseaux d'eau, etc.

Une inadaptation aux évolutions de la santé : ça c'est extrêmement important. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des activités qu'on ne peut pas faire et qu'on ne pourra pas faire demain de la même façon que dans un hôpital tel qu'on l'a présenté dans notre projet. Notamment, par exemple, la chirurgie robotique ou ce genre de choses sera beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans un établissement qui n'a pas été prévu pour ça. Ce qui par contre est complètement le cas pour Lanne. Par exemple, on ne pourra pas mettre d'héliport sur le toit d'un hôpital parce qu'il n'a pas été prévu pour ça à Tarbes ou à Lourdes, ce qui sera le cas à Lanne. Et évidemment, au lieu de décharger, par exemple, quelqu'un pour ensuite l'emmener - et là on perd du temps - dans les services de réanimation, là il arrivera directement sur le toit, par exemple, dans notre projet, et il arrivera directement dans le service de réanimation. Donc on voit bien qu'il y a aussi du temps gagné, de l'efficacité, et ça c'est extrêmement important. En tout cas, notre idée, c'est que le projet, quel qu'il soit, s'adapte aux évolutions de la santé et aux besoins du territoire. Et évidemment, un hôpital performant, support d'un groupement hospitalier de territoire, parce que, je l'ai dit, l'objectif c'est le département.

Donc évidemment, l'hypothèse, ce sont des équipements plus modernes, on l'a dit, une optimisation du parcours de soins. On vous a expliqué pourquoi, à notre sens, par exemple, ce lieu optimisait bien le parcours de soins. Une optimisation de la logistique, parce que ça aussi, en termes d'attractivité, les soignants ne veulent plus pousser sur des kilomètres des chariots extrêmement lourds, ne veulent plus effectivement que les patients se perdent à droite à gauche, ne veulent plus faire 200 ou 300 mètres de couloir en poussant, là aussi, quelqu'un qui a des problématiques de mobilité. L'idée, c'est d'avoir des parcours extrêmement bien pensés, et évidemment, c'est tout l'objectif.

La création également de lits de gériatrie, de médecine gériatrique plus exactement, à l'Ayguerote et à Labastide, puisqu'effectivement on a des hôpitaux de proximité qui vont en réalité rester et se maintenir sur les sites. Ça veut dire qu'à Lourdes et à Tarbes, on va en réalité augmenter le nombre de lits de médecine sur ces sites, pour qu'il y ait une prise en charge au plus près dans chaque ville. Et on ne

regrouperait, dans ce projet sur Lanne, que les activités extrêmement techniques et de pointe. Voilà, donc il persistera bien, dans ce projet-là, des hôpitaux de proximité à Tarbes, à Lourdes, mais on va aussi renforcer des établissements comme Vic-en-Bigorre et d'autres structures pour vraiment avoir un maillage du territoire et une filière de prise en charge graduée. Alors même qu'aujourd'hui, ça a été dit, il y a toute une série de patients qui quittent finalement notre département pour aller ailleurs. Effectivement, notre projet, notre ambition, c'est bien de prendre en charge tous les patients qui le méritent dans ce département, au plus proche de leur domicile.

Donc le projet de ce nouvel hôpital, c'est : 442 lits et places ; 64 450 mètres carrés, avec la création d'une plateforme logistique qui desservirait également trois autres établissements ; une séparation et une automatisation des flux logistiques. Donc ça, c'est extrêmement important, évidemment, parce que ça permet aussi, de fait, d'avoir des flux patients qui eux-mêmes sont optimisés, et donc le patient, il va beaucoup plus vite et directement dans le service dont il relève. Et un bâtiment adossé à la colline avec des entrées là aussi sur trois niveaux. Donc là vous voyez sur le schéma, la localisation du projet, avec dans un premier temps, ici, une base chantier qui devrait s'installer, si c'est ce projet qui est effectivement lancé, qui va s'installer sur plusieurs années. Ce sont évidemment plusieurs centaines de personnes qui travailleraient sur ce chantier. Vous voyez sur la partie avant de la colline, l'emprise du bâtiment avec une superficie de la zone d'étude de quatorze hectares. Une emprise du projet en lui-même de neuf hectares, et des surfaces imperméabilisées de l'ordre de treize hectares, mais ça comprend également les routes. Ce n'est pas uniquement le projet en l'occurrence. Et puis là, vous connaissez ici la direction vers le bourg de Lanne évidemment, et l'aéroport qui se situe ici. Et je te cède la parole.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Des enjeux pour notre cadre de vie. Alors la nature du site, je pense que vous la connaissez : c'est un dénivelé d'environ 10 % ; des parcelles agricoles en exploitation, notamment en céréales ; un oppidum au sommet de la colline qui a été investigué en 2021 par la Direction régionale des affaires culturelles ; un boisement éparé et une seule habitation dans un rayon de 500 mètres.

À ce stade, les enjeux de biodiversité, tels que nous les avons pu les percevoir à travers les enquêtes menées par nos bureaux d'études, c'est qu'il y a des enjeux forts à très forts à l'ouest de la parcelle, avec la présence de zones humides. C'est la couleur rouge que vous voyez sur la diapositive. Nous avons un espace boisé classé à proximité de l'oppidum. En ce sens, nous avons essayé d'implanter notre projet au maximum sud-est pour éviter à la fois l'oppidum et éviter la zone humide. Et enfin, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, autour du site d'implantation.

En termes d'hydrologie, ce que nous savons à ce jour : deux cours d'eau qui se jettent dans l'Échez, la Geüne et l'Aubish. La Geüne est l'exutoire potentiel des eaux de ruissellement, et présente actuellement

un état écologique médiocre. Il n'est pas prévu de captage en eau potable dans l'emprise du projet, et il n'est pas non plus prévu de prélèvement dans la nappe souterraine ou les eaux superficielles par ce scénario.

En termes de risques naturels, nous sommes dans les Pyrénées, donc le risque sismique est là. Il est moyen, zonage quatre. Il n'y a pas à notre connaissance de plan de prévention des risques de mouvement de terrain. La zone n'est pas sujette à des débordements de nappe. Nous n'avons pas trouvé de cavités souterraines recensées sur la commune et il y a un gonflement des sols jugé modéré. Vous voyez la petite carte qui montre également l'extrait du PPRI de la commune avec la zone d'expansion des crues du ruisseau qui longe le site.

En termes de paysage, le site est bien visible depuis l'ouest ou le sud. Il est peu visible depuis l'est et complètement masqué depuis le nord. C'est le sens de la colline et du visuel que vous avez de notre maquette de projet. Pour préserver justement ces vues depuis le site, nous avons essayé d'imaginer, avec nos architectes, dans le cadre des études qui ont pu être menées, d'ouvrir ce site sur les paysages d'alentour. C'est tout d'abord par le parvis d'entrée. C'est celui qui va être en lien direct avec le hall, qui va permettre donc aux visiteurs et aux accompagnants de patienter un peu à l'extérieur du bâtiment. Il doit permettre un accès direct à un lieu de promenade de plain-pied avec vue sur le sud et le grand paysage. Le projet intègre également des patios et des terrasses que vous voyez représentés. Voilà, vous voyez les creux que l'on devine à l'intérieur du bâtiment : ce sont des patios et des puits de lumière intérieurs qui permettent d'irriguer naturellement la lumière jusqu'au sous-sol du bâtiment. Nous avons également prévu des terrasses avec des lieux pour les pauses, soit des patients, soit de notre propre personnel.

Nous aurons également un internat. C'est ce qui est représenté en partie arrière, tout simplement pour que, là aussi, la sortie puisse se faire directement sur la colline et que nos internes aient un espace vert dédié à l'extérieur de leur habitat.

En termes de végétalisation, il nous semble que le projet est aussi l'opportunité d'amener un peu plus de diversité dans les essences d'arbres, d'arbustes, pour en faire un lieu et un support de biodiversité. C'est pour cela que nous prévoyons un aménagement végétalisé beaucoup plus important sur le parking sud, c'est-à-dire le parking en façade devant le bâtiment, de manière là aussi à pouvoir fonctionner en plateau séparé, à la fois pour cacher le dénivelé mais aussi pour cacher les voitures. Ce n'est pas forcément très joli le nez des voitures. Et un système de pergola pour les places les plus au nord, toujours de manière végétalisée.

En termes de milieu humain et cadre de vie, nous avons procédé à des mesures de bruit en quatre points en août 2021 : l'environnement acoustique semble assez paisible, et le secteur est faiblement impacté par le bruit généré par les deux routes, la RN 21 et la RD 216. Et au sens du Code de l'urbanisme, le site ne se

situe pas dans le plan d'exposition au bruit que doivent développer tous les aérodromes. En termes de qualité de l'air, pas de problème, et nous attendons une étude à venir. Et pollution des sols, le diagnostic a été fait : nous n'en avons pas trouvé.

En termes de réseau : nous avons essayé d'identifier les principaux réseaux qui seront nécessaires. Au sens des routes, il y a à la fois l'élargissement de la RD 216, la création d'un rond-point, la création d'une nouvelle voie réservée aux situations sanitaires exceptionnelles pour éviter que les véhicules de secours ne soient bloqués par le rond-point et/ou par l'afflux d'autres véhicules, on va dire, individuels, et la création de ce qu'on appelle un shunt, c'est-à-dire également une dérivation pour que le parking silo qui est prévu en partie arrière s'écoule facilement. Nous essayons dans ce scénario d'éviter ce que nous connaissons aujourd'hui à Tarbes, c'est-à-dire un rond-point sur une rocade qui est l'axe le plus fréquenté de tout le département d'après la direction des routes, et une queue interminable à l'intérieur de l'hôpital, parce que naturellement, pour pouvoir sortir du rond-point, il faut attendre presque que quelqu'un veuille bien rentrer à l'hôpital.

Le coût est estimé à ce jour à 2 millions d'euros par le département. Le département apporte 1,5 million. Nous compléterions des 500 000 manquants à travers le poste « préalables » de notre budget du plan de financement.

En termes d'assainissement, la communauté d'agglomération n'a pas encore délibéré. Nous avons une étude pour le raccordement à une station, préférentiellement de Bordères. Maintenant, nous attendons d'en savoir un peu plus en termes de contribution, de savoir si quelque chose nous sera demandé. Adduction d'eau potable : nous avons eu les éléments et cela peut se faire le long de la RD 216, pour un coût d'environ 120 000 €. Et l'électricité, c'est le raccordement Enedis, pour à peu près 500 000 €. Je vous fais grâce de la fibre optique, 12 000 €, qui représentent *epsilon*.

Enfin, les effets sur l'urbanisme. Il y a ici un projet communal de réhabilitation, plutôt de construction, d'une nouvelle mairie. Je ne sais pas comment il faut dire. Les aménagements routiers de la RD 216, ce que je vous développais tout à l'heure. L'étude de trafic prévoit un écoulement et une arrivée préférentielle par ce qu'on appelle le demi-échangeur du Marquisat. De là, l'orientation se fait naturellement vers l'hôpital, avec le parking et le rond-point que vous voyez à peu près devant le bâtiment. De là est prévu le bâton qui remonte vers le parking silo, c'est ce qu'on appelle la voie sanitaire de situation exceptionnelle. Un tourne-à-gauche pour faciliter cette voie qui nous est réservée. Et enfin deux accès au sud qui contournent l'hôpital de façon à éviter la fermeture ou la possibilité pour nous de toujours avoir des voies de dégagement. Les réseaux, nous en avons parlé.

Enfin, je vous propose, maintenant que notre présentation est achevée, de vous passer la parole Monsieur Veyrat ?

Travail en groupe

Jean VEYRAT (animateur)

Je vais expliquer comment on va faire pour les groupes. Et puis surtout, je vais appeler les adjoints qui vont jouer le rôle de rapporteur. Le rapporteur, c'est celui qui s'occupe de prendre les notes dans le groupe pour que vous puissiez faire des propositions tranquillement, sans avoir à vous soucier de cela, et qui ensuite viendront faire la restitution collectivement de ces travaux. Et alors chaque rapporteur aura en charge un des sujets.

Alors je vais appeler un peu pour voir, parce que donc, comme vous voyez, il y a trois sujets et quatre groupes. C'est parce qu'on suppose qu'il y aura peut-être un sujet qui va davantage intéresser, et donc on va doubler cet atelier. Et donc une fois qu'on aura fait la répartition, je vais demander donc à chaque rapporteur d'aller sur une table et vous prenez la chaise - votre chaise ou vous prenez une chaise qui est là - et vous vous mettez autour de la table, et ensuite on pourra commencer les travaux.

Quelles sont les personnes qui veulent travailler sur la question du chantier et des effets du chantier et des mesures liées au chantier ? De toute façon, il faudra bien que vous travailliez sur un sujet ou sur un autre. Alors, est-ce qu'il y a des personnes qui veulent se lever ? Monsieur ici ? Quel est l'adjoint qui prend ce sujet ? Allez, le plus proche. Je vous propose d'aller ici. Thibaut va vous donner les éléments pour bien marquer la table, et ensuite donc, toutes les personnes qui veulent travailler sur le sujet du chantier pourront rejoindre cette table.

Deuxième sujet : les enjeux environnementaux du site. Enjeux environnementaux, enjeux de biodiversité, enjeux liés à l'eau, liés aux paysages. Quelles sont les personnes qui veulent travailler sur ce sujet ? Que j'ai à peu près une vision du nombre de personnes. Je vois que déjà autour de cette table, là-bas, il y a plusieurs personnes. Alors ce que je vous propose, c'est que l'adjoint qui traite ce sujet, Monsieur, vous pouvez déjà vous installer à cette table et on va vous apporter les documents. Merci à vous.

Troisième et dernier sujet, est-ce que j'en déduis que c'est celui où il y a le plus de personnes intéressées ? C'est le sujet des enjeux, des transformations pour la commune de Lanne. J'ai l'impression que c'est peut-être là qu'il y a le plus de monde. Alors donc, je vais vous demander de vous de vous répartir ce sujet, cette table ici et la table là-bas. On va vous apporter les documents là aussi. Alors allez-y, vous pouvez prendre place, on va vous apporter les documents. Et donc on prend deux minutes s'il le faut pour un petit jeu de chaises musicales pour que chacun puisse aller sur la table qui l'intéresse.

Un point important, si je peux avoir votre attention une minute : on est dans une salle où il peut y avoir un peu de bruit, faites attention à ne pas parler tous en même temps sur un groupe. Essayez de bien

distribuer la parole les uns après les autres, sinon on va vite avoir un brouhaha. Je pense qu'il y aura matière à discuter. Vous avez le droit de regagner votre place. Vous avez le droit de rester où vous êtes, c'est tout à fait libre, vous avez le droit de retourner vos chaises pour mieux y voir.

Les participants se répartissent en 4 groupes pour un travail de 40 minutes autour des thèmes cités.

Restitution des travaux en groupe

Jean VEYRAT (animateur)

Si c'est bon pour tout le monde, on va passer aux restitutions. On va commencer par la table qui s'est occupée du chantier. On va noter aussi au fur et à mesure les propositions pour les afficher au tableau, les propositions que vous avez faites et les questions aussi que vous avez posées, c'est à vous.

Rapporteur - Thème chantier

Donc je vais vous livrer toutes les remarques et tous les désirs qui ont été émis autour de cette table, dans l'ordre d'arrivée. Donc, je ne les ai pas classées.

- Utiliser un site spécial et à proximité du chantier pour déposer tous les gravats, et tout ce qui a été pelleté, etc. C'est un volume assez énorme. Donc le souhait des gens qui étaient autour de la table, c'est de réaliser ces dépôts dans une distance très très proche du chantier et, si possible aussi, sans utiliser les voies routières que nous utilisons, nous. Voire créer une sortie spéciale chantier pour que nous n'ayons pas de nuisances.
- Nous avons aussi émis le souhait d'éviter de couper au maximum les arbres. Bon, je pense que c'est déjà dans les préoccupations des personnes qui s'occupent des travaux.
- Aussi pendant le chantier, qu'il y ait des panneaux d'information circulation, pour nous faciliter la tâche s'il y a des déviations ou s'il y a des nuisances routières qui pourraient nous changer nos parcours habituels. Si possible d'avoir des panneaux d'indication de circulation.
- Au niveau des nuisances sonores : essayer, enfin pas essayer, absolument utiliser des horaires qui ne nous perturbent pas dans notre sommeil et dans la sérénité de notre quotidien. Et s'il y a des travaux le week-end, ce qu'on peut comprendre bien entendu, faire des travaux qui ne sont pas sonores.

- Questions aussi sur l'hébergement des personnes qui vont être résidentes pendant le chantier : donc essayer de les mettre pas dans notre village, sans vouloir être sectaires, mais essayer de les mettre dans une zone qui leur facilitera l'accès, donc proche du chantier.
- Alors au niveau des vibrations qui peuvent être émises par le chantier, c'est-à-dire des vibrations ressenties dans nos hébergements. Donc il a été demandé qu'un état des lieux soit fait pour l'apparition de fissures qui seraient susceptibles d'arriver suite au chantier. Donc si c'est possible, faire un état des lieux avant de commencer les travaux au niveau des vibrations.
- Question aussi au niveau des retombées de poussières : essayer d'arroser, si jamais il y a possibilité d'émission de poussières qui puissent retomber et être nocives. Poussières de tous ordres, éventuellement de pollutions. Donc arroser, je pense que ça aussi les professionnels le savent.
- La question aussi des eaux usées du chantier : est-ce que ça perturbera ou non notre quotidien et nos maisons ? Donc être attentif aussi à l'évacuation des eaux usées.
- Alors aussi, mettre en place des bornes d'incendie aussi pendant le chantier.
- Et alors aussi une préoccupation sur le coût de l'eau. Est-ce que nous n'allons pas être victimes d'augmentations intempestives dues à la surconsommation que notre secteur va avoir ? Donc on propose même, par rapport au volume énorme, que nos factures d'eau diminuent.
- Et aussi l'hébergement de toutes ces personnes va générer des eaux usées. Donc qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce qu'on est capable de monter une mini-station pour nettoyer cette eau et pouvoir la réutiliser éventuellement dans les toilettes ou dans les chasses d'eau du site d'hébergement des intervenants ? Et éventuellement, est-ce qu'on peut prendre l'eau dans les petits ruisseaux avoisinants, concernant les chasses d'eau, les douches... ?

Les personnes qui étaient dans mon groupe, est-ce que j'ai oublié quelque chose ? Voilà donc tout ce qui a été dit dans notre groupe.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Alors oui, allez-y, s'il y a eu un oubli, dites-nous. Non, c'est bon, on a tout ? Sinon, dans la partie des réactions, après. Deuxième thème c'était : l'environnement, les enjeux environnementaux du site.

Rapporteur - Thème Environnement

Alors concernant les enjeux sur l'environnement. Merci au groupe de travail qui a été vraiment efficace. Donc les différents sujets, là c'est pareil, je vous les annoncerai les uns après les autres.

- Concernant les crues de la Geüne, puisqu'actuellement et régulièrement, il y a des crues de la Geüne. Donc savoir un petit peu quelles seront les études sur ce phénomène-là ? Donc les inondations sur Juillan, notamment il y a eu un cas de 30 maisons qui sont régulièrement inondées, donc est-ce que ça, ça a été pris en compte ? Est-ce que le travail est prévu également sur ça. Les conséquences bien sûr sur Lanne et Louey également.
- Sur la Geüne également, concernant la qualité de l'eau. Donc la qualité de l'eau, il a été relevé que bien sûr, c'est un point à traiter de manière efficace, notamment le risque des eaux du ruissellement, puisqu'il y aura bien sûr plus de partie bétonnée, donc avec des eaux de ruissellement plus importantes. Les mesures qui seront prévues par rapport à cette gestion-là ?
- Troisième point, c'est l'aménagement du réseau routier. Donc dans Lanne, bien sûr, le rond-point qui est prévu. L'affluence des véhicules, bien sûr, sur Lanne et sur les villages voisins. Donc, les conséquences que ça pourra engendrer. Est-ce qu'il y aura de prévu également des aménagements ? Alors bien sûr dans Lanne et également sur les villages qui pourront être traversés par les véhicules supplémentaires ? En gestion de flux, également, de flux routier : est-ce qu'il sera traité ? Est-ce qu'il est déjà traité ? Les problèmes d'embouteillage qui sont déjà rencontrés au départ de Tarbes, au départ de Lourdes. Le cas de l'encombrement de la 2x2 voies actuellement : est-ce que ce point-là sera traité également ?
- Point suivant, ça concerne donc la réserve foncière : est-ce qu'il est prévu une réserve foncière pour une éventuelle évolution de l'hôpital dans les années à venir ? Bien sûr, là, on voit à long terme, mais c'était une bonne question. Également concernant les résidences qui seront nécessaires pour accueillir le personnel de l'hôpital.
- Autre question, ça concerne l'énergie. Donc la gestion du besoin important d'énergie pour l'hôpital et les conséquences sur Lanne et sur les villages voisins.

Je vais peut-être vite ou est-ce que c'est bon ?

Jean VEYRAT (animateur)

Ne vous inquiétez pas, tout est enregistré dans tous les cas, donc si ce n'est pas affiché au tableau, ce sera quand même dans le compte-rendu.

Rapporteur - Thème Environnement

Alors je continue, parfait.

- Également la gestion de l'aspect phonique bien sûr, puisqu'il y aura des contraintes bien sûr au niveau phonique : est-ce que ça, ce sera géré et de quelle manière ?
- Concernant le projet de l'hôpital également : voir si des panneaux solaires sont prévus. Cette question a été posée. C'est vrai que c'est une question d'actualité.
- La gestion des remblais, pour rejoindre le point de tout à l'heure : gestion des remblais lors du chantier, l'impact sur la commune de Lanne, sur les communes voisines également, bien sûr sur l'acheminement de ces remblais.
- Autre point à étudier : les lignes de transports en commun pour se rendre à l'hôpital. Alors pour les visiteurs, pour les soignants, mais est-ce que quelque chose est prévu ? De quelle manière ?
- Les plantations de nouveaux arbres en compensation des arbres qui seront abattus.
- Un sujet également : est-ce qu'il sera prévu une unité d'incinération pour les déchets de l'hôpital ?
- La compensation : quelle sera la compensation par rapport aux milieux naturels qui seront détruits ?
- La gestion du gibier autour de l'hôpital.
- Et autre question, qui sera la dernière, la gestion du trafic aérien entre l'aéroport et les hélicoptères qui se rendront à l'hôpital ?

Voilà, c'est tout. Merci beaucoup de votre écoute.

Jean VEYRAT (animateur)

Et pour conclure, il y avait deux groupes qui ont travaillé sur la question des effets sur la commune de Lanne. Les effets au sens large, sur la commune de Lanne, sur l'urbanisme, mais pas seulement. Alors qui commence ? Allez.

Rapporteur - Thème effets sur Lanne 1

- On a discuté d'abord du fonctionnement de l'état civil. Est-ce que c'est la commune qui doit le prendre en charge ? Est-ce que ça ne peut pas être pris en charge par l'hôpital, sur son site ?
- Derrière : les commerces. Est-ce qu'il y a des commerces qui sont prévus autour de l'hôpital ? Est-ce qu'il y a des zones qui sont dédiées à ça ? Et qu'est-ce que ça peut amener comme commerces : restauration, hôtellerie ? Niveau hôpital : en blanchisserie, en paramédical, qu'est-ce que ça peut nous amener autour ?
- Ensuite, nous avons parlé de transport. Est-ce qu'il y a un maillage qui a été prévu, pour l'accès à l'hôpital, mais aussi pour les villageois ? Puisque c'est pour savoir s'il y a un maillage qui est prévu au niveau du village, via les grandes villes Lourdes et Tarbes ?
- En quatrième point, nous avons parlé beaucoup de nuisances sonores : pendant les travaux, après. Et aussi pendant ces travaux, est-ce qu'il y aura la possibilité au village de profiter des entreprises qui travaillent là, de profiter pour essayer d'améliorer et d'embellir notre village ?
- Derrière : est-ce que le PLUI sera revu ? Est-ce que la zone de construction sera agrandie suite à ce gros projet, ou sera-t-elle préservée comme aujourd'hui ?
- En sixième point, nous avons parlé beaucoup de l'eau. L'eau d'aujourd'hui, l'eau de qualité qui nous vient de Germ, on sait que l'hiver, il y en a, fin d'été et automne, on est souvent en manque d'eau. Du coup, on est reliés par un pompage qui est sur Juillan. Comment l'hôpital va gérer ça, l'eau ? Est-ce qu'il est prévu d'autres maillages ? Est-ce qu'on va garder la qualité d'eau, nous, villageois ? Et garder le prix aussi du coup ?
- Autre point : est-ce qu'il est prévu autour de l'hôpital des parcours santé ? Est-ce qu'il serait possible, est-ce qu'il est prévu d'avoir des aires de jeux aussi ? Pour la clientèle qui vient autour de l'hôpital, les enfants et tout ça. Est-ce que les villageois auront l'accès aussi à ça ?
- Et gros point : on souhaite garder l'accès à l'oppidum. L'accès et l'oppidum qui est en dessous de l'hôpital, qui est quand même un joli point de vue là-haut, et que ça reste entretenu.
- Autre point par rapport au transport : comment va être géré l'accès entre la mairie et l'hôpital ? Est-ce qu'il est prévu des zones piétons, des zones vélos ? Parce qu'il va y avoir un flux bien sûr entre la mairie et l'hôpital ? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Et autre point sur la circulation aussi : est-ce que la commune pourra être accompagnée par rapport aux routes ? La grosse inquiétude, ça va être tout le flux qui vient de côté Bagnères, qui va traverser notre village. Est-ce qu'on n'aura pas le droit d'interdire ? Je ne pense pas. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'étudier un autre maillage pour éviter que le centre du village soit saturé par tout ce qui arrive, toute la population qui arrive côté Bagnères ?

Voilà les gros points que j'ai mis. Je ne sais pas si j'ai oublié des choses ? Merci à tous.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci beaucoup. Madame Lagleyze, pour terminer la restitution, et ensuite, pour vous donner la parole. Donc on est toujours sur les effets sur la commune au sens large.

Rapporteur - Thème effets sur Lanne 2

Alors beaucoup de points sont revenus, donc je vais essayer de ne pas doubler les interrogations, donc en sélectionnant un petit peu ce qu'on a dit.

- Le groupe souhaite connaître l'impact au niveau du flux de véhicules que l'hôpital va engendrer : est-ce qu'il y a une étude sur ce sujet et est-ce qu'on pourra avoir le résultat de cette étude ?
- En ce qui concerne l'état civil, la thématique du personnel communal est revenue. Donc est-ce que la prise en compte de ce personnel incombe à la mairie ou est-ce que ce sera pris en charge par l'hôpital ? Et pourquoi ne pas mettre en place éventuellement une venue de l'état civil dans l'hôpital ? Ce qui peut se faire dans certaines villes, c'est-à-dire que certains parents sont seuls, les mamans ne peuvent pas aller déclarer les enfants. Et il est peut-être possible de faire venir du personnel d'état civil directement dans le service maternité. Voilà, c'est une proposition qui a été faite.
- Est-ce qu'il y aura un impact au niveau des impôts communaux ? Donc ça, c'est une autre question qui a été posée.
- Globalement, une question aussi s'est posée sur comment articuler intelligemment l'arrivée d'une petite ville telle que l'hôpital dans un Lanne qui est un cœur de village. Comment l'intégrer dans un cœur de village ? Ça a été clairement posé comme question. Donc c'est un cas de figure très particulier et l'hôpital va bien profiter aux Pyrénéens, mais est-ce que cela va vraiment profiter aux habitants de Lanne ? C'est un peu la question qui se pose de façon générale. Est-ce que l'arrivée de cet hôpital a pour but de développer le village, et est-ce que c'est l'ambition du village d'avoir davantage d'habitants ? Est-ce qu'on aura plus de bénéfices que d'inconvénients ? C'est une question également qui est revenue.
- Est-ce que cette construction va bénéficier aux entrepreneurs locaux ? Voilà, ça a été évoqué, également je crois, dans l'autre groupe.
- Au niveau des espaces verts et des espaces autour de l'hôpital : qui va le prendre en charge ? Est-ce que ce surcroît d'activité va bien être pris en compte à tous les niveaux ?

- Une question précise concernant les parents qui travaillent à l'hôpital : est-ce qu'il pourra être créé une crèche ou un centre de loisirs ? Pour les parents qui travaillent à l'hôpital, mais également pour la commune ou les communes environnantes.
- Il a été demandé de prendre en compte les voix douces par rapport à la vitesse, au bruit et de mettre en place des ralentisseurs pour éviter les nuisances et conserver le cadre de vie agréable que nous avons à Lanne. Donc des rues et des voies piétonnes, cyclables, surtout entre l'axe hôpital et mairie, comme ça a déjà été évoqué.
- Ensuite, au niveau de l'accès au chantier, cela va certainement engendrer des nuisances pour les habitants. Est-ce qu'ils vont être gênés pour aller au travail tous les jours, notamment pour ceux qui partent sur Lourdes ? Est-ce qu'ils vont devoir emprunter un autre chemin pour aller sur Lourdes ? Est-ce qu'ils vont devoir dévier cet accès au chantier ? Qu'est-ce qui est prévu pour les habitants qui vont travailler du côté de Lourdes ?
- Une autre proposition a été d'ajouter des aménagements paysagers, pour justement les accompagnants, les visiteurs des malades. Voilà pour proposer des promenades, avoir un cadre de vie agréable autour de l'hôpital.
- Est-ce qu'il y a une prise en compte de l'augmentation des déchets par rapport aux visiteurs, où on sait qu'il y aura de nombreux publics qui vont venir et donc forcément des nuisances pour les déchets, mais pas que. On a parlé de sécurité aussi. Est-ce qu'il est prévu, éventuellement, d'ajouter une brigade de gendarmerie, de créer une police municipale, une police intercommunale qui pourrait gérer la sécurité en termes de véhicules et autres ?
- Et enfin, pourquoi ne pas créer un bureau d'information touristique, pour les personnes qui viendront découvrir Lanne et qui pourront profiter peut-être de cette zone géographique exceptionnelle et pouvoir aller un peu au-delà. Voilà, merci beaucoup.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci beaucoup. C'était très riche. On n'a plus de place à l'écran, mais on va vous apporter des réponses. On ne va pas vous répondre à tous, sinon je crois qu'on y est encore à 22h ce soir. Mais peut-être, d'abord Monsieur Gabastou, Monsieur Heins ou Monsieur Dublé, en trois ou quatre minutes sur les aspects qui relèvent de l'hôpital. Et ensuite il y a aussi beaucoup d'aspects qui relèvent de la mairie. Peut-être que Monsieur Luquet, vous pourrez aussi apporter quelques éléments de réponse. Et puis ensuite, on vous fera aussi réagir, vous, sur les propositions, parce que peut-être qu'il y en a que vous soutenez, d'autres avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ou vous voulez ajouter des choses. Monsieur Dublé, c'est à vous sur certains points que vous avez pu entendre.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Juste vraiment vous remercier, vous féliciter, parce qu'il y a énormément de sujets qui sont importants et qu'il faut absolument qu'on les prenne en compte. Vous l'avez dit très justement, effectivement, c'est finalement deux entités qui vont potentiellement se rejoindre. Et puis il faut qu'on comprenne ce que ça veut dire. Parce que ça peut être extrêmement bénéfique et extrêmement intéressant, à condition quand même qu'on l'imagine et qu'on en prenne en compte tous les impacts. Là, on a surtout parlé des impacts négatifs potentiels, mais évidemment, il y aura forcément des impacts positifs. Mais évidemment, il faut d'abord qu'on s'intéresse aux risques d'impacts négatifs pour que globalement ça soit intéressant pour tout le monde. Moi, ce que j'ai surtout retenu, effectivement, ce sont les risques de nuisances sonores, les questions effectivement de pollution, les atteintes à l'environnement, et puis comment, en gros, ce projet s'intègre dans à la fois le développement du secteur - est-ce que ça y participe ? - et effectivement, comment est-ce qu'on y accède pendant le chantier, après le chantier, etc. ?

Alors je vais laisser la parole, effectivement, parce qu'il y aura des réponses un peu techniques, mais sachez évidemment qu'il y a une partie des réponses qui arrivera avec les études, notamment sur l'eau, les études de trafic, etc. Donc je dirais, là aussi, il y a une partie des réponses qui arrivera au fur et à mesure aussi, mais évidemment on intègre tous ces éléments-là dans la réflexion.

Gilles FAURE (garant CNDP de la concertation)

Moi je propose, enfin je ne sais pas si tout le monde est d'accord, sur le fait qu'en fait les questions qui sont posées là - Monsieur Veyrat, vous me direz si c'est possible - soient reportées en fait dans le registre numérique. Puisque ce sont des questions qui sont posées aux maîtres d'ouvrage, et donc ça fait un listing de questions. Et comme je crois comprendre qu'en fait il y aura éventuellement les études complémentaires qui vont être menées pour y répondre, d'ailleurs, ça fera sans doute partie des études qui concernent la sollicitation de l'autorité environnementale, puisque ce sont tous les sujets qui concernent les impacts environnementaux et la façon d'y remédier, pallier ou compenser. Voilà, donc je propose que ce soit mis dans le registre numérique, en plus des réponses qu'on peut apporter à chaud tout de suite.

Jean VEYRAT (animateur)

C'est tout à fait possible. On les identifiera comme étant issues de cet atelier. Et puis je pense que Monsieur Gabastou le dira, il y a des questions auxquelles vous pourrez peut-être répondre tout de suite, et puis il y a peut-être des questions qui vont nécessiter bien sûr des études ou des consultations complémentaires.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Oui, en tout cas on les intégrera. Évidemment, c'est une bonne façon de faire. On est tout à fait d'accord avec ça.

Jean VEYRAT (animateur)

Ce sera une façon de répondre à l'ensemble des questions, ce qui serait compliqué à chaud.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors si on prend les propositions dans l'ordre : maintenir l'accès à l'oppidum. Oui, l'oppidum reste propriété communale et nous avons bien prévu une délimitation de notre propriété par rapport à l'oppidum pour en garder tout l'intérêt.

Les questions suivantes : aménagement de chemins de santé. Oui, c'est intégré dans notre schéma paysager et on le mettra en ligne, comme ça vous verrez le maillage qui est prévu sur la colline pour cela.

Les aires de jeux : on n'y a pas forcément pensé, mais on va y réfléchir.

Jean VEYRAT (animateur)

Ne cherchez pas à répondre à tout, sinon vraiment, on ne va pas y arriver. J'avais quand même noté, dans les questions qui revenaient beaucoup, la question de ce qu'on allait faire des déchets, de l'eau, l'eau qui allait être générée par à la fois par l'activité et par le chantier. C'est peut-être une question d'ailleurs qui est à cheval sur votre compétence et celle de la mairie ?

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

On va essayer d'y répondre avec notre protocole « chantier propre » que l'on mettra également en ligne. Parce que là-dedans, vous avez l'essentiel des réponses concernant les nuisances, notamment les nuisances sonores, les nuisances de poussière qui ont été relevées par les uns ou par les autres. Retenez néanmoins qu'on va mettre en place ce qu'on appelle une "charte environnementale", et que nous allons désigner dans le cadre de ce chantier préférentiel, si donc le scénario se poursuit, ce qu'on appelle un

"réfèrent chantier" ou un "réfèrent environnement", dont les coordonnées téléphoniques ou mail seront bien visibles sur les panneaux d'information, et qui sera le "Monsieur ambassadeur du chantier" vis-à-vis de vous, les riverains. C'est-à-dire que c'est la personne qui sera identifiée par vous dès qu'une nuisance de quelque ordre ou aménagement de quelque ordre pourra exister. C'est une modalité qui nous a semblé intéressante de mettre en œuvre.

Ensuite, le traitement de l'eau. Là, je vais plutôt laisser parler Monsieur le Maire, mais on a aussi dans notre avant-projet détaillé, parce que toutes les études ne sont pas faites, un certain nombre d'éléments, que vous verrez dans le registre de la concertation, pour montrer comment sont traitées les eaux de ruissellement et comment elles sont captées soit sous le bâtiment, soit par bassin de rétention à l'intérieur de notre site.

Jean VEYRAT (animateur)

Peut-être deux questions, parce qu'après on va passer la parole à Monsieur Luquet, il y a eu beaucoup de questions qui tournaient autour de ce qu'on peut demander, ce qu'on peut exiger du chantier et des entreprises, c'est-à-dire : le logement des ouvriers, est-ce qu'on peut demander à faire en sorte qu'ils se logent à un endroit mais qui ne perturbe pas trop la vie du bourg ? Est-ce qu'on peut exiger aussi certaines voies d'accès pour ne pas perturber par exemple le trajet des gens qui vont de Lanne à Lourdes ou qui circulent à proximité ? En fait, mais de manière très générale, qu'est-ce qu'on peut exiger dans le cadre d'un appel d'offres pour ce type de chantier au niveau d'une entreprise ?

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Ce qu'on appelle l'implantation d'une véritable base de vie qui généralement est faite par le lot gros œuvre, et, dans nos prescriptions, lorsque nous serions en marché de travaux, effectivement, ça fera partie des cahiers des charges que nous imposerons aux entreprises. Donc je vous ai parlé de la charte du protocole de chantier propre, on a également un autre protocole de chantier ou de travail sur le site. Le logement des ouvriers, non, n'est pas prévu dans la base de vie. Il se dispersera, je pense, sur Tarbes, sur les alentours, là où se trouvent les capacités hôtelières. Mais il n'est pas question d'amener des caravanes ou autres sur notre chantier. Une base de vie, ce sont essentiellement des préfabriqués type Algeco des sanitaires, des lieux de réunion, des places de parking dédiées.

Et pour répondre à la question de l'accès, je vous ai montré au tout début de séance cette fameuse voie de situation sanitaire exceptionnelle qui coupe la partie sud. Cette voie va nous servir à la fois pour permettre l'accès à la propriété nord - un centre équestre je crois, j'ai vu des chevaux - mais surtout le bout de la rue de Las Carreres sera privatisé de façon à ce que le chantier et sa base de vie restent ensemble et qu'il n'y ait pas de traversée tout simplement dangereuse. Après, en termes d'aménagement

ou de circulation, la RD 216 donc va être élargie à onze mètres. Donc effectivement, on va retrouver une voie nettement plus grande que celle que vous connaissez aujourd'hui.

Question factuelle, il n'est pas prévu d'incinérateur de déchets sur le site. C'était aussi une préoccupation. Ça ne se fait plus dans le monde hospitalier. Nos déchets sont triés et filent vers des filières diverses de retraitement. La gestion des déchets du chantier est intégrée dans les protocoles de chantier propre pour justement éviter - et vous allez voir tout ce que l'on demande aux entreprises pour justement éviter un désordre quelconque local.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Peut-être Monsieur Luquet. Alors il y a eu des questions qui portaient sur l'eau. Est-ce qu'il y aura assez d'eau pour tout le monde ? Est-ce que l'eau va être plus chère ou moins chère ? Un peu la même question aussi sur les déchets : qu'est-ce que ça va engendrer au niveau de la gestion des déchets ?

Alain LUQUET (maire de Lanne)

D'abord, excusez-moi, mais je vais revenir sur un élément. Monsieur Gabastou a répondu, très bien, mais il faut que le maire vous le dise : l'oppidum reste communal. Il n'a jamais été prévu que l'oppidum passe à l'hôpital. Donc l'oppidum reste bien communal et ses accès indépendants aussi.

En matière d'eau, j'ai entendu au niveau des eaux usées, les eaux usées du chantier, etc. Tout ça sera traité par la station d'épuration de Louey. Donc les eaux usées du chantier vont partir au poste de refoulement qui est au pied du camping de la Bergerie et rejoindront la station d'épuration de Louey. Les eaux usées de l'hôpital, quand il sera en fonctionnement, elles iront sur Tarbes Ouest. Mais les eaux usées du chantier seront traitées par la station d'épuration. Il n'y aura pas de traitement sur place. C'est la station d'épuration qui le traitera.

J'ai entendu parler également de la Geüne. Oui, la Geüne pose des problèmes aujourd'hui, pas dans notre village puisqu'elle traverse le milieu agricole, mais il y a des moments où il y a des précipitations qui font qu'il y a quelques difficultés. Là il y a des études parallèles, ce n'est pas l'hôpital qui va les gérer. Des études sont en cours. Vous parliez de Juillan également, des études sont en cours avec un syndicat qui gère tout ça, qui s'appelle le SMAA¹, et il y a des réflexions qui sont en cours, avec des propositions qui sont sur la table. Et tout ça, dans les années qui viennent, va générer des travaux pour essayer d'éviter des soucis. Mais je vais être raisonnable avec vous, pour vous dire que contre les phénomènes naturels, on ne réglera pas tout. Mais en tout cas c'est pris en compte.

¹NdA : SMAA = Syndicat Mixte Adour Amont

Qu'est-ce que j'ai oublié ? Je termine sur l'eau potable. L'eau potable, c'est le syndicat d'eau potable du Marquisat qui gère l'alimentation en eau. Tout ça a été étudié. Le syndicat du Marquisat est en capacité d'alimenter l'hôpital, sans difficulté pour l'hôpital et sans difficulté pour le syndicat. Donc il n'y a pas de problème là-dessus. La quantité, la ressource y est, la qualité aussi. Pas de souci de ce côté-là.

Jean VEYRAT (animateur)

Il y a eu plusieurs questions ou inquiétudes par rapport à la circulation. Est-ce que ça va générer de la circulation dans le bourg de Lanne ? Et si oui, est-ce qu'il y a des moyens pour une commune de se protéger par rapport à cette circulation ?

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Alors ça, je vais vous dire que je ne sais pas répondre à ces questions. Donc ça, on va le voir avec le maître d'ouvrage, l'hôpital, voir comment on peut éviter ces soucis-là. Mais pour l'instant, aujourd'hui, je n'ai pas la réponse.

Vous parliez également des transports publics. Alors, transports publics : oui, je vous rassure, les transports publics seront assurés. C'est la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui est compétente en la matière et donc ça fait partie de ses réflexions. Mais oui, bien sûr, ils y seront. Et le maire que je suis s'efforcera, je n'ai pas dit que j'allais gagner, mais s'efforcera pour amener ces transports publics sur notre commune. Je n'ai pas dit forcément à l'église, mais j'ai d'autres idées. Donc oui, on devrait en bénéficier.

Jean VEYRAT (animateur)

Il y avait une question sur le PLUI : est-ce que le fait que ce projet se réalise, éventuellement, pourrait nécessiter une nouvelle révision du PLUI ?

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Alors, en matière d'urbanisme, il y a des élus dans la salle également. Je ne vais pas vous dire que parce que l'hôpital est là, que les zones vont s'étendre. On n'est pas dans cet air du temps là aujourd'hui, je préfère vous le dire. Ces décisions appartiennent à la politique de l'État, quel qu'il soit, quels que soient les gouvernements. J'ai participé depuis mes années de maire, avec des gouvernements d'un côté et des gouvernements de l'autre, et la politique en la matière est la même. Donc ne rêvez pas, les zones ne vont pas s'étendre, je préfère vous le dire : elles ne peuvent que se réduire. Excusez-moi, je suis sévère, mais c'est dans la politique actuelle et ça m'étonnerait que ça change.

Jean VEYRAT (animateur)

J'ai gardé la question la plus difficile pour la fin. Monsieur Luquet : quelqu'un a demandé si les impôts locaux allaient augmenter à cause du projet.

Alain LUQUET (maire de Lanne)

On est aujourd'hui dans des périodes électorales, etc. Donc je ne vais pas rentrer dans ces considérations-là. Non, il n'est pas prévu qu'on augmente les impôts locaux parce que l'hôpital va arriver.

Oui, je vais répondre également à une question en matière d'état civil. Oui, j'ai entendu que vous avez réfléchi à certaines choses, mais excusez-moi d'abord, premièrement, je vais vous faire l'aveu qu'en 2008, quand l'État a décidé d'implanter l'hôpital sur la commune, l'État m'a caché quelque chose. Il m'a caché quand même les conséquences au niveau de l'état civil. Moi, je ne les ai pas oubliées, mais j'ai dit à l'époque au préfet qui était là, : "*Les conséquences pour la commune, il va quand même falloir qu'on en parle.*". "*Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, quand le projet viendra, tout ça sera étudié, sera réglé et vous aurez des compensations.*". Je n'ai jamais oublié ce genre de choses. Mais vous savez, les préfets, ils viennent, ils passent et ils changent en permanence. Et donc là, maintenant que le projet arrive de plus près, j'en ai reparlé avec le préfet en cours, il m'a fait pareil une réponse peu précise, mais je me suis renseigné auprès des collectivités où des scénarios ont été un peu identiques aux nôtres - il n'y a jamais quelque chose d'identique - et, malheureusement, et je le dis à mes administrés qui sont là, l'État vous amène l'hôpital, mais l'État n'amène pas la compensation.

Donc c'est pour ça que j'ai entamé un bras de fer avec le ministère directement pour régler ces problèmes-là. Ils ne sont pas réglés aujourd'hui. On avance. Le problème, c'est que ce n'est jamais les mêmes ministres, et puis on risque d'en changer encore. Donc c'est toujours à reprendre. Mais en matière d'état civil, la compétence c'est la compétence de la commune. Donc amener l'état civil à l'hôpital : c'est impossible. C'est la direction générale de l'état civil en France qui fait que les registres de l'état civil, ce n'est pas le maire de Lanne, ont interdiction de sortir de la mairie. Ils ne peuvent sortir qu'exceptionnellement de la mairie pour des cas très spécifiques, quand le procureur de la République s'en saisit. Donc il est hors de question que l'état civil aille directement sur le site d'hôpital.

Par contre, ce qui peut se faire, et ce qui se fait à certains endroits, c'est qu'il y a un bureau d'état civil, essentiellement pour les naissances, qui peut être décentralisé au niveau de l'hôpital pour faciliter ce que vous avez dit : la pré-déclaration des naissances. Mais dans tous les cas, les déclarations après doivent passer par la mairie. Alors la situation est tranchée pour notre commune. Une commune comme la nôtre, 600 habitants, si vous ne voulez pas que les impôts augmentent, nous n'avons pas la capacité à mettre des fonctionnaires territoriaux et à la mairie et à l'hôpital. Sachant que cette histoire de bureau décentralisé

des naissances peut être justifiée quand les distances sont importantes. Dans notre cas, ce n'est pas ça du tout. L'hôpital est à proximité. Donc les moyens financiers de notre commune ne nous permettront pas de dédoubler cette activité-là. L'état civil se passera à la mairie.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci Monsieur Luquet. Avant de conclure la réunion, il y a peut-être des gens qui étaient dans des ateliers, et qui n'ont pas pu contribuer sur d'autres sujets. Si vous avez d'autres propositions ou d'autres questions maintenant, c'est le moment. Bien sûr, Monsieur Faure l'a dit, il y a les registres aussi. Si vous avez une idée qui vous vient dans deux heures, ou dans deux jours, ou dans deux semaines, les registres seront toujours là pour faire vos propositions ou pour poser vos questions. Néanmoins, on peut encore prendre cinq ou dix minutes maintenant avant de conclure la réunion pour quelques éléments qui n'auraient pas été cités. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole maintenant ? Sinon, je veux dire que je pense que le contenu a été au rendez-vous quoi qu'il arrive.

Échanges avec le public

Intervention du public

Par rapport aux routes, donc on a un joli rond-point qui va se faire pour accéder à l'hôpital. Mais est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu là où on a le stop après l'autre rond-point, plus loin, pour retourner sur Lourdes ? Parce que ce stop, il est bouché en permanence. Donc là, il va y avoir plus de monde qui va y passer, avec qui retourneront sur Lourdes depuis l'hôpital... Celui qui est à la fin de la 2x2 voies, pour qu'on s'engage.

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Alors si vous permettez, mais là, tout est en train d'être travaillé. Aujourd'hui, notre commune est desservie par deux demi-échangeurs. Ce ne sont pas des échangeurs complets, ce sont deux demi-échangeurs : un au Marquisat, et un de l'autre côté. Ce qui est prévu, alors je ne veux pas aller trop vite, mais c'est que le demi-échangeur du Marquisat devra être transformé en échangeur complet. De manière à permettre justement tous ces échanges-là. Alors quand j'ai dit ça : en tout cas, il doit être aménagé. Moi je vous dis "échangeur complet", c'est ce que je demande donc à l'État, et c'est ce qui semble arriver. Mais ce n'est quand même pas abouti. Mais dans tous les cas, ce sera aménagé pour pas qu'il y ait ces contraintes-là.

Jean VEYRAT (animateur)

Merci pour ces précisions.

Intervention du public

Bonsoir à tous. Est-ce qu'il est prévu, dans ce projet, de revoir la couverture des risques de la commune de Lanne et des communes environnantes, par rapport aux premiers secours ? Couverture des risques, par exemple des pompiers, puisqu'aujourd'hui la caserne du canton n'est pas équipée pour faire face à ce risque-là.

Alain LUQUET (maire de Lanne)

Écoutez, ça m'est difficile de répondre pour le SDIS, mais en tout cas ça va être étudié. En particulier également, vous parliez tout à l'heure, j'ai entendu parler gendarmerie ou police, etc. Donc il est prévu, parce que l'arrivée de l'hôpital en milieu rural, ce n'est pas commun : les hôpitaux aujourd'hui sont en milieu urbain, donc c'est la police qui est en charge de la sécurité de ce genre d'établissements. On est un fait particulier. L'hôpital va arriver à la campagne et la campagne ce n'est pas la police, c'est la gendarmerie. Donc j'ai alerté les services de la gendarmerie, et préfectoraux également, depuis un certain temps. Et alors, le problème c'est que tout change avec ce qui se passe, mais ce qu'il était prévu, jusqu'à pas longtemps là, ce qui était prévu, c'est l'arrivée de l'implantation d'une nouvelle gendarmerie sur Juillan, justement pour venir renforcer la brigade d'Ossun, ou reprendre la brigade d'Ossun, de manière à assurer la protection au niveau de l'hôpital.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

En ce qui concerne les interventions plus hospitalières sur le territoire, bien sûr, les schémas d'intervention en lien avec le SAMU, les SMUR, etc., seront adaptés. Et sachez également qu'on est en train de travailler, alors on ne sait pas si ça pourra se faire dans le cadre de ce projet, si c'est bien celui-là qui est qui est développé, mais en tout cas potentiellement, à l'installation d'une plateforme commune d'organisation des secours sur le territoire, avec les pompiers, avec le SDIS. Voilà. Donc évidemment, tout ça est déjà réfléchi.

Intervention du public

Alors moi j'aurai une question, mais vous avez dû certainement l'évoquer, mais je suis arrivé un peu en retard. Quel est le coût global, le budget global de ce projet ? Il se chiffre à combien à peu près ?

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors nous sommes à 341 millions €, toutes dépenses confondues, valeur finale d'exécution, c'est-à-dire en 2030.

Intervention du public

Très bien. À l'heure actuelle, ce qui me concerne personnellement, si vous voulez, c'est les problèmes d'énergie et les problèmes liés à la consommation d'énergie : moins on en consomme, plus on protège la planète. Et donc je vois là ce qui a été fait au niveau du village des Jeux Olympiques, au niveau de la climatisation - mais ce n'est pas une vraie climatisation. Alors, je voulais savoir si ce projet-là était accessible à cette nouvelle climatisation, avec, pour ceux qui le connaissent, c'est donc de refroidir les planchers. C'est ce qui se faisait autrefois dans nos maisons ou dans nos thermes romains. On n'a rien inventé. Donc voilà, c'était pour le mettre - certainement, c'est prévu - dans le cahier des charges de construction.

Hervé GABASTOU (Directeur adjoint du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

D'accord Madame. Alors on n'est pas encore assez avancés, mais maintenant, pour le choix de toutes les solutions d'énergie, ce que je peux vous dire pour répondre à cette préoccupation énergétique, c'est que oui, la question a été posée : nous prévoyons l'implantation de panneaux photovoltaïques, notamment en partie arrière, sur ce qu'on appelle le parking silo, pour avoir une autoconsommation ou une revente, selon les modalités à définir avec le prestataire. Ensuite, même en cas de climatisation classique, on est capable maintenant, avec ce qu'on appelle les échangeurs à plaques, de minimiser l'impact environnemental, c'est-à-dire qu'on recycle l'air qui est refroidi, et ainsi de suite. Ce sont les différentes pistes qui sont encore en cours d'étude et qu'on va approfondir dans la prochaine séquence à partir de décembre.

Intervention du public

C'était pour revenir sur le début de votre intervention, où vous disiez que le projet de l'hôpital en commun était venu à terme, parce qu'au fur et à mesure, à force de vous poser des questions, il n'y avait plus la réfection des anciens bâtiments. Sauf qu'aussi, vous nous disiez que l'hôpital à Bagnères était maintenu, celui de Lourdes, une partie également, celui de Tarbes également. Il va falloir aussi quand même faire des travaux de réfection. Il va quand même falloir faire quelque chose dans ces hôpitaux.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors quand on parle des sites de Lourdes et de Tarbes, on parle de Labastide sur Lourdes et de l'Ayguerote sur Tarbes. Donc ce ne sont pas les sites principaux, puisque justement, il y a également une réflexion sur le devenir des sites. Juste pour vous donner un chiffre, sur les questions de devenir des sites : le site de Lourdes par exemple, juste pour le mettre aux normes sismiques, sans y faire aucun travail d'amélioration, aucun, c'est 50 millions d'euros. Et là on a un bâtiment qui reste dans son jus. Vous voyez, donc

effectivement, la question de la réhabilitation du devenir des bâtiments, c'est un vrai sujet. D'ailleurs, on a eu un groupe de travail là-dessus. C'est un sujet également sur lequel on travaille et on a déjà reçu pas mal de contributions et d'idées également sur le sujet. Vous avez tout à fait raison, c'est un vrai enjeu.

Mais oui, bien sûr, il faudra continuer à investir, quoi qu'il arrive, de toute façon, sur les sites sur le territoire. Parce que l'idée c'est de mailler le territoire depuis la proximité jusqu'au centre de référence départemental. Et c'est vrai qu'il ne faut pas imaginer que de mettre un hôpital à Lanne, ou même si c'est ailleurs, en tout cas avec une vocation départementale, ça va éloigner les acteurs du territoire : c'est faux. Parce que l'idée, c'est justement de permettre d'avoir plus d'activités qu'on n'est pas capable de mettre en place aujourd'hui sur nos sites vétustes, sur deux sites, etc. Et de permettre aux gens qui aujourd'hui vont à Toulouse vraiment d'être pris en charge ici. Voilà.

[Intervention inaudible du public]

Jean VEYRAT (animateur)

Je répète juste pour le micro : est-ce qu'il est prévu de garder un service d'urgence à Lourdes pour le cas précis des pèlerins ?

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors, un site d'urgences en tant que tel, non, puisqu'un site d'urgences, ça répond à des obligations réglementaires. Et de toute façon, il faut qu'on soit en capacité effectivement d'armer un vrai service d'urgences, ce qui aujourd'hui est déjà extrêmement difficile sur l'ensemble des sites. Par contre, effectivement, la question de l'afflux massif de pèlerins sur Lourdes dans le cadre du projet de Lanne devra intégrer un dispositif spécifique à ce moment-là. Oui, bien sûr, il faudra un dispositif spécifique, mais on verra à ce moment-là comment on le monte, en lien avec les pompiers, avec nos effectifs, etc. Mais c'est quelque chose aujourd'hui qui est encore à réfléchir, mais ça fait partie des éléments qu'on a bien en tête, oui.

Intervention du public

Est-ce que vous n'avez pas peur que ça fasse un effet économique sur la ville de Lourdes ? Parce que j'avais compris que des gros groupes de pèlerins italiens, s'ils n'avaient plus de services d'urgences à Lourdes, ne viendraient plus.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Alors là, je n'ai jamais entendu parler de ça. Je ne pense pas que les gens viennent pour l'hôpital de Lourdes. Ils viennent quand même avant tout pour des questions religieuses. Mais c'est ce que je vous dis, ça veut dire qu'il faut qu'on mette en place les conditions effectivement d'accueil dans Lourdes, pour des patients qui ont des pathologies spécifiques, et surtout qu'on les prenne bien en charge, vous comprenez ce que je veux dire. Donc à partir du moment où de toute façon, un patient aujourd'hui, déjà aujourd'hui, qui a une pathologie qui nécessite un plateau technique très important, il ne sera pas pris en charge à Lourdes. Il sera transféré à Tarbes de toute façon. Donc je dirais, pour ce type de patient, par exemple, si on est à Lanne, ils seront plus près du site. Mais après il faudra pour des choses qui ne relèvent pas de ce niveau-là de criticité de prise en charge, toujours un dispositif local sur des événements spécifiques. Comme vous avez tout à fait raison de dire sur l'été, on a beaucoup de monde, sur des périodes autour du 15 août, etc. C'est assez spécifique. Et il faudra évidemment travailler le sujet avec des postes effectivement avancés, des typologies de prise en charge adaptées à chaque situation.

Conclusion

Jean VEYRAT (animateur)

Merci. Monsieur Dublé pour la conclusion de la réunion.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes): Moi je voudrais vraiment vous remercier de la qualité de vos réflexions, des questions que vous posez. Je crois qu'elles méritent toutes d'avoir une réponse. En tout cas, elles vont vraiment alimenter nos réflexions parce que même nous, en aparté, on se disait "Oui, c'est vrai que ça ce n'est pas bête, il faut vraiment qu'on regarde ça et qu'on y réfléchisse en amont.". Vous voyez quand même que, à travers les réponses qu'on vous a déjà apportées, qu'on est quand même soucieux d'une grande partie des sujets que vous avez abordés, et en tout état de cause, on va compléter soit avec les études, soit avec les cahiers des charges, etc., de tout ce qu'on va mettre en place, de ces éléments, de vos réflexions et effectivement de vos contributions également. Et comme ça a été dit également, on est en capacité de rajouter dans ces éléments tout ce que vous pourrez inscrire dans les registres sur les jours qui viennent.

Et je rappelle qu'il y a effectivement le débat de clôture de cette concertation le 18 juillet prochain, pas très loin puisque c'est à Bénac. Donc vous êtes évidemment toutes et tous les bienvenus et parfaitement légitimes évidemment pour y participer avec nous.

Jean VEYRAT (animateur)

Je vois des gens qui font des signes. C'était prévu le 3 juillet, mais ça aura lieu le 18 juillet.

Christian DUBLÉ (Directeur du Centre hospitalier de Tarbes-Lourdes)

Pour des raisons liées à la période électorale puisque période de réserve électorale, on a dû le décaler. Un grand merci à vous toutes et à vous tous. Merci.